

24 octobre 2008

Déclaration de franchissement de seuils (articles L. 233-7 et L. 233-9 I 4° du code de commerce)

KORIAN (Euronext Paris)

Par courrier du 24 octobre 2008, la société anonyme Médéric Assurances (1) (21 rue Laffitte, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 20 octobre 2008, au sens de l'article L. 233-9 I 4° du code de commerce, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société KORIAN et détenir, au sens des dispositions précitées, 2 983 986 actions KORIAN représentant autant de droits de vote, soit 10,78% du capital et des droits de vote de cette société (2), ainsi répartis :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Médéric Assurances (détention effective)	1 270 693	4,59
Médéric Assurances (détention par assimilation des actions pouvant être acquises au titre de l'option d'achat exerçable (3))	1 713 293	6,19
Total Médéric Assurances	2 983 986	10,78

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition de 270 693 actions KORIAN hors marché.

A ce jour, Médéric Assurances détient effectivement 1 270 693 actions représentant autant de droits de vote, soit 4,59% du capital et des droits de vote de cette société (2).

(1) Détenue à hauteur de 84,3% par Médéric Prévoyance et 15,7% par Médéric Mutualité.

(2) Sur la base d'un capital composé de 27 686 659 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

(3) Cette option d'achat est exerçable, sous certaines conditions, jusqu'au 22 mars 2009. Il est par ailleurs précisé que Médéric Assurances a consenti une promesse d'achat portant sur 1 713 293 actions KORIAN au bénéfice de Batipart (laquelle détient par conséquent une option de vente) exerçable, sous certaines conditions, postérieurement à la période d'exercice de l'option d'achat jusqu'au 30 juin 2009 (Cf. D&I 208C1717 en date du 22 septembre 2008 et D&I 208C1778 en date du 30 septembre 2008).